

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°1 du PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'AIRVAULT

Par arrêté en date du 16 avril 2026, le Président de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme d'Airvault, qui aura lieu pendant 17 jours consécutifs :

**Du lundi 18 mai 2026 (10h00) au mercredi 3 juin 2026 (17h00)**

Afin de conduire cette enquête, Mme Catherine BONAMY en qualité de commissaire-enquêtrice titulaire et Monsieur Christian CHEVALIER, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant, ont été désignés par le Président du Tribunal administratif de Poitiers.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique est consultable :

- En **version numérique** sur le site internet de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet <https://www.cc-avt.fr/> - Rubrique Urbanisme
- En **version papier**, au siège de la Communauté de Communes – 33 Place des Promenades 79600 Airvault, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h45 à 17h30 (hors jour férié du lundi 25 mai 2026)

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- Sur **le registre d'enquête papier**, tenu à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture du siège de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, (hors jour férié du lundi 25 mai 2026).
- Sur **le registre électronique** accessible à l'adresse internet suivante <https://www.registredemat.fr/modification1-plu-airvault>
- **Par courrier**, à l'attention de Madame la Commissaire-enquêteur, à l'adresse de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet – 33 Place des Promenades 79600 Airvault.

**La Commissaire-enquêteur sera présente pour recevoir les observations écrites ou orales du public** au siège de la Communauté de Communes Airvaudais Val du Thouet - 33 Place des Promenades 79600 Airvault le :

- **Jeudi 21 mai 2026 de 9h à 12h30**
- **Lundi 1<sup>er</sup> juin 2026 de 14h à 17h30**

A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos et signés par la Commissaire-enquêtrice. Cette dernière disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre son rapport au Président de la Communauté de Communes, accompagné de ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la Commissaire-enquêtrice au siège de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes <https://www.cc-avt.fr/Urbanisme.html>, pendant une période d'un an.

A l'issue de l'enquête publique et après remise du rapport et des conclusions de la Commissaire-enquêteur, le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Airvault, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet.